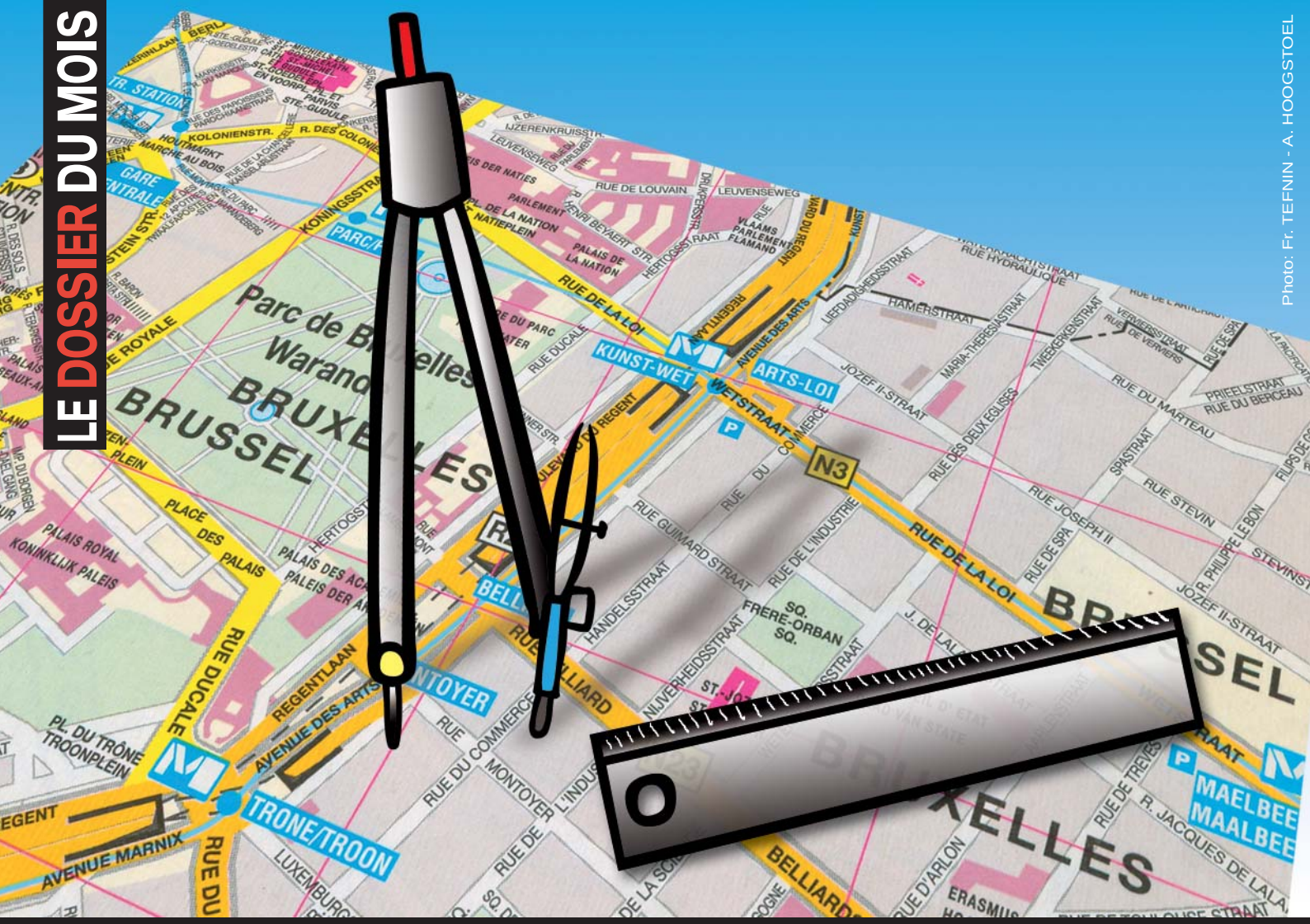

Photo: Fr. TEFNIN - A. HOOGSTOEL

INSCRIPTIONS TER: LA DER DES DER?

26 avril – 7 mai 2010. La période des inscriptions en première année de l'enseignement secondaire sera ouverte en Communauté française. Plus de files, ni de tirage au sort. La tâche des parents est simplifiée. Celle des directions aussi, en principe. Un logiciel opèrera un classement et affectera une école aux demandes surnuméraires. Tout est bien qui finit bien, donc?

Pas si vite! Deux expériences récentes nous ont appris à nous méfier d'effets inattendus dans la mise en œuvre de prescrits décrétaux. D'autre part, même si la rentrée s'effectue dans un calme psychologique pour les familles et administratif pour les écoles, il restera encore à accompagner tous les élèves de toutes les écoles dans la réussite de leur premier degré, gage d'une orientation ouverte pour la suite de leurs études. C'est là que commencera vraiment l'avènement de la mixité sociale visée… ■

FRANÇOIS TEFNIN

ENJEUX
LA PROXIMITÉ EN PRIORITÉ?

VU DU SECONDAIRE
QUAND UNE ÉCOLE N'EST PAS L'AUTRE...

VU DU FONDAMENTAL
PLUS QUE DES FACTEURS

REGARD
JAMAIS NI TOUT BLANC, NI TOUT NOIR

CONCLUSION PROVISOIRE
SI D'AVENTURE... ÉVITER L'OBSTINATION

enjeux

LA PROXIMITÉ EN PRIORITÉ?

Bien connu comme économiste, Étienne de CALLATAY a récemment cosigné une carte blanche relative au décret "Inscriptions"[1]. Retour sur cette analyse du nouveau décret.

De quel point de vue parlez-vous?

Étienne de CALLATAY: Du point de vue du citoyen qui s'intéresse à l'enseignement francophone belge et se soucie de l'avenir économique et d'une cohésion sociale dans cette communauté. Je suis persuadé qu'on peut faire beaucoup mieux avec les moyens consacrés annuellement à l'enseignement. Autrement dit, j'interviens en tant que citoyen, parent de grands adolescents et économiste. Celui-ci peut apporter une valeur ajoutée dans le type d'approche, de la même manière qu'un sociologue ou un ethnologue.

Comment aborder cette question en tant qu'économiste?

EdC: La Communauté française consacre des moyens importants à l'éducation, si on se base notamment sur les travaux du Prof. R. DESCHAMPS, et les résultats ne sont pas à la mesure de l'effort financier ni des défis de la société de demain, à la fois en termes d'efficacité et d'équité. L'approche qui semble prévaloir dans un certain nombre de milieux politiques, sociaux ou syndicaux, lorsqu'on aborde ce problème, c'est de pouvoir expliquer les carences, les déficiences, les insatisfactions que l'on peut avoir par rapport à l'école par le seul biais de cette grande inégalité que nous connaissons dans le système scolaire francophone belge.

À vos yeux, le décret "Inscriptions" serait illustratif de cette approche?

EdC: Sans essayer de résoudre le problème de la mixité sociale, il est éminemment salutaire. Mais la critique que j'ai entendu formuler sur notre carte blanche, c'est l'acception de la focalisation du débat sur la prééminence de la problématique des inscriptions, alors que les principaux défis sont ailleurs. On peut répondre à cela qu'il faut résoudre au mieux la problématique des inscriptions, mais n'évacuons pas les autres défis plus importants de l'école!

Votre thèse est de dire que le décret, dans sa 3e version, risque d'augmenter la dualisation des écoles en milieu urbain, et particulièrement à Bruxelles…

EdC: Pour des raisons pragmatiques, le décret 3e mouture prend en considération la dimension de la distance entre le domicile et le lieu de scolarisation. C'est pertinent en termes de cohésion sociale, mais si l'on suppose que les écoles "chics" se retrouvent dans les quartiers chics, ce critère va faire en sorte que l'on retrouvera davantage d'enfants du quartier, avec une certaine homogénéité socioculturelle, ce qui ne nous semble pas idéal. Ce critère de localisation géographique va jouer à la fois dans le classement que les écoles feront sur base des enfants qui l'auront indiquée comme premier choix, et aussi au niveau du classement de la CIRI[2]. Avec un poids qui nous semble excessif par rapport à celui de la préférence des parents, que nous considérons comme le plus important parce que le plus fin, et foncièrement le plus juste. Il faut faire confiance aux parents, qui peuvent exprimer au mieux leurs préférences, et chasser l'image du directeur qui cherche à préserver l'homogénéité socioculturelle de son établissement.

"L'homogénéité sociale en termes d'habitat va se doubler d'une homogénéité dans les publics scolaires, là où le décret vise un objectif de mixité sociale".

Comment expliquer cette contradiction?

EdC: L'intention de mixité est évidemment louable. Ce décret cherche à apporter une réponse à l'absence de mixité, mais en retenant le critère

Photo: François TEFNIN

de la distance, il va, en fait, clicher l'école par rapport au tissu de l'habitat. À Bruxelles, quand on sait la forme de "rideau" bien présent que représente le canal, quand on voit les différences frappantes entre communes, entre quartiers, on se dit que donner un poids significatif, pour ne pas dire prépondérant à la dimension de la distance, va faire en sorte qu'on retrouvera dans l'école la (non)-mixité que nous connaissons en termes d'habitat.

Vous évoquez, dans la carte blanche, le fait d'agir par contrainte ou par incitation…

EdC: Je ne pense pas qu'il faille toujours préférer l'incitation, à l'instar du discours politique ambiant, qui a aujourd'hui une propension à aller dans ce sens. En faisant cela, les pouvoirs publics apparaissent comme plus gentils. Personnellement, je pense qu'il ne faut subventionner que ce qui est bon pour la collectivité. Si vous doublez la surface de votre maison et y installez des panneaux solaires pour chauffer ces m² supplémentaires, ce n'est pas bon pour l'environnement, car cela entraine une empreinte écologique plus lourde! Aujourd'hui déjà, les écoles bénéficient d'une certaine incitation à la mixité sociale en termes de subventions différenciées en fonction du public scolaire; on aurait dû choisir de faire un examen de ce dispositif et, s'il avait été concluant, décider de le renforcer. Le point, ici, ce n'était pas tant l'incitation par rapport à la contrainte, mais plutôt l'offre par rapport à la demande.

La qualité de l'offre restera ce qu'elle est, et donc la demande vis-à-vis des bonnes écoles également?

EdC: Pour moi, le vrai problème, c'est d'avoir aujourd'hui un système d'enseignement globalement insatisfaisant, mais moins dans certaines écoles que dans d'autres. L'enjeu n°1 est de penser à une amélioration du niveau général de nos écoles. On ne peut pas en vouloir aux parents de souhaiter le meilleur pour leur enfant en termes de contenu, d'éveil, de discipline, de respect, de valeurs, etc. Ce n'est pas du tout le fait qu'ils soient dérangés par la présence d'enfants d'une autre confession ou d'une autre couleur assis à côté de leur propre enfant! Heureusement, on n'en est plus à ce niveau de racisme ou de préjugés, et il faut faire confiance aux parents. On doit faire en sorte que les bons élèves aient de bonnes écoles… et les moins bons aussi! Je pense que nous gagnerions aussi à avoir une offre scolaire plus différenciée, tant la diversité des besoins est grande! ■

INTERVIEW FRANÇOIS TEFNIN

TEXTE MNL ET NVD

1. Voir la carte blanche signée de M. PARYS, E. de CALLATAY, L. LEDOUX, J.HINDRIKS et E. DEGUIDE, "Le nouveau décret inscriptions risque de renforcer la dualisation à Bruxelles", in *Le Soir* du 22 janvier 2010.

2. Commission inter-réseaux des inscriptions.

QUELLE TRANSPARENCE?

Les transformations successives – modifiées annuellement, ces trois dernières années! – des modalités d'inscription en première année de l'enseignement secondaire nous feraient presque oublier d'où on vient. Rappelons-nous ce qui a motivé la première mouture du décret "Inscriptions": le reproche adressé à un petit nombre d'écoles et/ou aux parents de leurs élèves de vouloir rester entre soi et de manquer de transparence dans le processus d'inscription. Et donc, de ne pas permettre à tous d'y avoir accès. "En ce temps-là", l'inscription se réalisait lors d'un contact parents-direction d'école, peu visible à l'œil des caméras, notamment.

Vint le décret "ARENA" qui provoqua, là où il était censé résoudre le problème énoncé, les mémorables files. Insupportables aux yeux d'un certain nombre de parents et d'une majorité d'hommes politiques, elles paraissent moins insoutenables de l'autre côté de la frontière linguistique. L'inscription était devenue publique et visible… notamment sur le trottoir des écoles les plus demandées.

Avec le décret "DUPONT", le symptôme se déplaça, mais son caractère public et visible demeura. La perspective d'un tirage au sort et un cadrage insuffisant provoquèrent des inscriptions multiples et leur corollaire sous la forme des fameuses listes d'attente. Des parents en suivaient attentivement l'évolution pour connaitre la position de leur enfant. Ces listes furent résorbées peu après la rentrée 2009.

Troisième acte. Formulaire et inscription unique déposée dans l'école au choix des parents, puis traitement critérié en interne ou en externe (CIRI) de l'établissement. Pour les cas où la demande excède l'offre, le traitement des demandes d'inscription redevient opaque pour la majorité des familles. Auparavant, elles connaissaient leur place dans la file ou dans la liste d'attente. Demain, ce sera un logiciel qui établira un classement auquel les parents, comme les écoles, devront se soumettre sans pouvoir facilement vérifier le résultat qui leur sera transmis.

Transparence? Oui, mais quelle transparence? **FT**

vu du secondaire

QUAND UNE ÉCOLE N'EST PAS L'AUTRE…

Uniformiser les règles d'inscription est sans doute nécessaire. Mais dans la réalité, quels sont les effets des mesures prises? Il y a parfois une certaine distance entre les intentions déclarées et les conséquences observées…

Rencontre avec deux directions.

Comment accéder au "ciel" de la bonne école? Bonne pour chaque élève…

■Liliane LEGRAS, directrice du Centre scolaire Saint-Adrien – Val Duchesse à Ixelles:

Comment avez-vous vécu les différentes moutures du décret "Inscriptions"?

Liliane LEGRAS: La première année, je n'étais pas dans cette école, mais l'année suivante, la deuxième version du décret a été catastrophique pour une petite implantation de quartier comme Val Duchesse! On a été débordés par les parents qui venaient de la périphérie et des communes à facilités. Étant entourée de grands collèges d'enseignement général, l'école a été assaillie d'inscriptions multiples. Il y avait 40 places, et on a dépassé les 120 demandes!

J'avais deux types de public à l'inscription: les personnes habituelles, qui connaissaient l'école et l'avaient choisie en connaissance de cause, et d'autres qui, visiblement, arrivaient avec un dossier tout préparé, s'inscrivaient en vitesse et n'étaient pas intéressées par mes informations. Beaucoup de parents étaient en colère. Un tirage au sort a été organisé, mais ça a pris beaucoup de temps avant que la bulle ne se dégonfle. Les parents "habituels" se sont éloignés du quartier, ont choisi une autre école, et je n'ai pas pu les récupérer quand il y a eu des désistements. Au lieu d'avoir deux classes de 20, on s'est finalement retrouvés avec deux classes de 15!

Que peut-on espérer de la troisième version?

LL: Qu'on retrouve ce public qui était vraiment intéressé par notre école au départ, qu'on échappe à ces inscriptions multiples qui, à mon sens, n'étaient pas de vraies inscriptions, et que le dialogue à avoir avec les parents au moment de l'inscription se restaure.

Et pour ce qui est de l'objectif déclaré, de mixité sociale accrue?

LL: Il existait déjà dans l'école, étant donné son profil. Elle était bien ciblée par les parents. Vu le quartier, les écoles de ce genre ont un public qui est dans l'esprit du décret. De plus, la classe d'accueil nous amène des élèves provenant de l'enseignement spécialisé, qui ont déjà eu des difficultés d'apprentissage.

Ce sont des établissements comme le nôtre, des écoles "intermédiaires", ni typées "sélect", ni typées "quartier défavorisé", qui ont le plus trinqué dans l'histoire, car ils n'ont pas fait leur nombre d'inscriptions l'an dernier. Je ne suis pas sure que les parents visés par le décret soient tellement partis des quartiers plus défavorisés situés plus dans le centre. Ils ne vont pas nécessairement envoyer leurs enfants (surtout leurs filles) très loin. J'ai l'impression que l'augmentation de capacité de certains établissements très demandés a vidé les écoles de proximité… Cela n'a pas eu l'effet des vases communicants! Quant aux écoles à public défavorisé, ce n'est pas là que des parents plus aisés qui ont perdu leur place dans un établissement huppé vont mettre leurs enfants!

Pour terminer, malgré tout, sur une note positive, je dirais que l'effet bénéfique de ces trois ans a peut-être été de nous faire prendre du recul et nous poser les bonnes questions par rapport à l'image de l'école, à la manière dont elle est perçue à l'extérieur.

INTERVIEW FRANÇOIS TEFNIN

TEXTE MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

IMAGE DE L'ÉCOLE ET IMAGE DE SOI…

Il y a deux ans, à l'époque du premier décret, on voyait depuis une semaine à la télévision que devant certains établissements, les files grossissaient. Il y avait même des jeunes qui étaient payés comme jobistes pour attendre à la place de certains parents. Dans une école "sans file", un élève de 1re accueil *(ce ne sont déjà pas les élèves qui ont la meilleure estime d'eux-mêmes)* quitte l'étude à 17h avec l'enseignant qui avait surveillé celle-ci, et en arrivant devant la porte, il dit à son professeur:

Photo: François TEFNIN

"Dites, Monsieur, comment ça se fait qu'il n'y a pas de file devant notre école à nous? C'est vraiment une école pour les nuls!".

Il ne savait pas que des papas attendaient dans leur voiture devant l'école et que le lendemain à 6h, 50 personnes seraient dans la rue pour prendre les places disponibles! Mais, aux yeux de ce gamin, la publicité faite autour de ces files et le fait qu'il n'y en ait pas devant son école avaient vraiment un effet négatif. La disparition des files suffit-elle à "égaliser l'image des écoles"? Posez la question… **MNL**

■Luc SCHOLLEN, directeur de l'Institut Dominique Pire à Bruxelles, école de transition en discrimination positive:

Quels ont été les effets des deux premières versions du décret "Inscriptions" sur votre population scolaire?

Luc SCHOLLEN: Le premier décret a généré la perte d'environ 10% de la population scolaire en 1re commune, mais en réalité, celle-ci a été relativement stable au cours des trois-quatre dernières années. Au niveau de la qualité, il n'y a pas eu non plus d'évolution significative. L'objectif était que les bonnes écoles accueillent plus d'élèves en difficulté, et que les écoles en D+ accueillent des élèves plus forts, mais cela n'a pas été le cas chez nous.

Et qu'espérez-vous de cette troisième version du décret?

LS: J'ai du mal à dire que j'en espère quelque chose, car je ne crois pas que le décret soit de nature à renforcer la mixité sociale, ni même la mixité scolaire. Ma crainte, c'est que ce dispositif génère à nouveau de l'incertitude chez les parents, et par conséquent, des difficultés d'organisation, car il faut informer les parents qui ne savent pas comment s'y prendre. Plus largement, je crains que ces dispositions renforcent la dualisation entre les écoles plus qu'elles ne la limitent! C'est un peu le paradoxe auquel l'initiative avait abouti l'an dernier. Il faut plutôt renforcer la mixité scolaire via des moyens supplémentaires octroyés, par exemple, à la cellule d'accompagnement pédagogique, pour qu'elle puisse aider les professeurs à mettre en œuvre le décret "Missions", le programme et la pédagogie par compétences. Il s'agit aussi de mettre en place de manière structurelle des stratégies de remédiation. Et de renforcer l'autonomie des écoles pour que l'on puisse, avec nos moyens, imaginer des réponses de manière souple, pour atteindre un certain niveau d'enseignement.

Et du point de vue de l'organisation du 1er degré, avez-vous constaté d'autres impacts?

LS: Si on souhaite organiser le 1er degré commun et différencié de manière efficace, on doit pouvoir anticiper un certain nombre de choses et travailler sur base d'une population scolaire que l'on connait, grâce aux contacts avec les parents ou avec les écoles primaires au moment de l'inscription des élèves… Pour un élève, il faut imaginer plusieurs parcours possibles, notamment dans une perspective de différenciation de l'enseignement et de la pédagogie, pour l'amener à atteindre les compétences. Quand on met en place une série de prescriptions, on contrarie, on limite l'autonomie nécessaire à la bonne organisation de ce parcours scolaire. L'environnement bureaucratique de l'école est en train de s'accroitre, au détriment de l'autonomie nécessaire à l'efficacité pédagogique.

Voyez-vous, malgré tout, un élément positif dans cette initiative?

LS: La volonté du politique de ne pas faire du système éducatif un système discriminant sur le plan scolaire, et donc après coup, sur le plan social, c'est essentiel. Quand un ministre dit que le système éducatif doit permettre de diminuer les écarts entre les différentes couches de la société et permettre à tout le monde de s'épanouir, ou qu'il faut éviter qu'il y ait des écoles élitistes, c'est important. Mais entre l'intention et la manière, il y a une marge… Les deux premiers décrets "Inscriptions" ont finalement accru la dualisation scolaire plus qu'ils ne l'ont limitée. Ce que nous attendons, en D+, c'est de l'autonomie, et la possibilité de gérer les choses en fonction de notre public, par rapport à un cahier des charges, en impliquant les enseignants et tous les acteurs. Il faut en arriver à une autre forme de rapport entre les écoles, les réseaux et les pouvoirs publics. Que ceux-ci confient des cahiers des charges, donnent des moyens aux réseaux, et qu'ils laissent les écoles se gérer de manière autonome! ■

INTERVIEW FRANÇOIS TEFNIN
TEXTE BRIGITTE GERARD

vu du fondamental

+ QUE DES FACTEURS

Investis d'une mission de transmission des formulaires d'inscription aux parents des élèves de 6e primaire, les directeurs de l'enseignement fondamental s'interrogent. Témoignages.

Chaque parent des 50 000 élèves de 6e primaire doit recevoir en temps opportun le formulaire d'inscription en 1re secondaire…

Photo: François TEFNIN

■Jean-Pierre MERVEILLE, président du Collège des Directeurs du fondamental:

"Les directeurs ont certes la volonté d'être loyaux et d'appliquer le décret, mais il faut bien constater que cela va représenter un travail supplémentaire. En fonction du public de l'école, on va avoir plus ou moins de difficultés à informer les parents. Vu le cout des recommandés, on va essayer de les éviter!

Comment toucher directement les parents? Certains viennent peu à l'école, surtout dans les milieux plus défavorisés. On pourrait les convoquer à une réunion, pour donner un minimum d'informations et délivrer le formulaire d'inscription contre le récépissé. Il faut qu'on puisse prouver que le «bon» parent est bien en possession du formulaire. Et quels renseignements allons-nous leur fournir? Pour la ministre, une information minimale suffira, car la lettre d'inscription sera accompagnée d'un mode d'emploi destiné aux parents. Ça me parait un peu illusoire! Ils vont certainement poser des questions, et l'information des directeurs est très inégale à cet égard. L'influence de l'instituteur de 6e dans le choix d'une école secondaire par les parents n'est sans doute pas négligeable non plus. C'est souvent lui qu'ils interrogent. Il a effectivement une idée des compétences acquises par l'élève et de ce qui lui serait bénéfique en termes d'encadrement ou de taille d'école, mais il ne connait pas nécessairement tous les établissements secondaires du coin. Il va falloir concevoir un moment de concertation avec ces enseignants, pour faire en sorte qu'ils soient à même de donner des conseils objectifs et étayés.

Quand on pense qu'au départ, le problème des inscriptions ne concernait qu'une vingtaine d'écoles secondaires à Bruxelles et qu'aujourd'hui, tous les directeurs du fondamental vont devoir fournir un travail supplémentaire pour résoudre un problème qui ne se posait pas, on peut comprendre leur agacement! Quant aux mesures complémentaires de rapprochement pédagogique entre écoles primaires et secondaires, elles me semblent tout à fait douteuses, compliquées et peu porteuses. Autant nous considérons qu'il est vraiment important de favoriser ce passage primaire-secondaire en faisant le moins de casse possible, autant nous sommes d'avis que ce n'est pas avec des mesures comme celles-là qu'on va y arriver!". **MNL**

■Marc FRANÇOIS, directeur de l'école fondamentale Saint-Michel à Jette:

"Les écoles fondamentales sont loin de n'avoir qu'un rôle de facteur à jouer, en ce qui concerne les inscriptions en secondaire. Nous avons une réelle responsabilité à assumer. Nous devons remettre des documents aux parents des élèves de 6e primaire et nous assurer qu'ils arrivent à bon port. Il s'agit donc de les remettre en mains propres ou par recommandé, pour éviter par la suite tout recours juridique éventuel. Nous avons également la responsabilité de l'information aux parents. Le décret n'est pas simple, il faut le vulgariser, mais pas trop. Tout le monde doit avoir un même niveau d'information. À cet égard, le PowerPoint que le SeGEC prépare est une bonne idée, car il permettra aux écoles d'avoir une base d'information semblable. Nous devons ensuite accompagner les parents qui ne comprendraient pas. Il faut les soutenir, sans pour autant faire les choses à leur place. La difficulté sera de ne pas avoir une attitude trop interventionniste.

Enfin, il faut veiller à garder une certaine neutralité par rapport aux écoles secondaires. Les parents vont, en effet, surement venir nous demander conseil, il sera compliqué de garder une certaine réserve. Jusqu'à présent, l'instituteur agissait par voie de conseil, mais ce sera plus difficile à présent. D'ailleurs, était-ce souhaitable de conseiller les parents? Un autre volet important sera l'information aux enseignants, qui doivent pouvoir répondre aux questions des parents". **BG** ■

regard

JAMAIS NI TOUT BLANC, NI TOUT NOIR

"Dans certaines écoles, les enfants dont les parents n'ont pas pu payer les frais, leurs noms sont affichés aux valves".

"Une prof, elle aide les élèves, elle leur montre ce qu'il faut faire et puis il y a une autre prof qui dit aux élèves: je m'en fous, travaille si tu veux".[1]

La question des inscriptions et de la mixité sociale dépasse évidemment celle de la seule arrivée de "nouveaux" élèves dans certaines écoles qu'ils n'auraient peut-être pas fréquentées auparavant. Une fois inscrits, ces élèves doivent trouver dans l'établissement un accueil et une pédagogie qui leur permettent d'y rester et d'y réussir. Cela suppose que chacun accepte de s'adapter à l'autre et pour les enseignants, d'acquérir parfois de nouveaux savoir-faire. Cela ne s'improvise pas, et des formations faciliteraient certainement cette adaptation… dans toutes les écoles. On peut sans doute accepter de se laisser interpeler par certaines réflexions, comme celles contenues dans l'extrait du rapport ci-dessous[1]:

"Il existe de nombreux malentendus entre les familles défavorisées et l'école et les professionnels, en raison de leurs univers et représentations fort différents. L'enfant pauvre, lorsqu'il arrive à l'école, doit souvent faire face à un monde dont il ne comprend ni le langage ni les consignes. Notons que les enfants pauvres sont souvent très peu familiarisés avec l'écrit. Les parents connaissent également peu ou mal l'école et ne sont parfois pas en mesure de comprendre les documents qui leur sont adressés. Il existe de nombreuses différences dans les valeurs et dans la relation entre la culture des familles défavorisées et les exigences de la culture scolaire[2]. (…)

Les enseignants de leur côté ne connaissent pas grand-chose de la vie des enfants défavorisés et sont souvent enclins à penser que les familles se désintéressent de la scolarité de leurs enfants car elles ne répondent pas aux avis. Ce qui stigmatise les parents et les enfants. Le résultat de ce mécanisme est inégal puisque l'attitude des familles est requalifiée pour ce qu'elle n'est pas. Ce qui justifie une série d'injustices supplémentaires pour les bénéficiaires. Il serait donc indispensable que les enseignants puissent mettre en lien un certain comportement et des difficultés d'apprentissage éventuelles chez un enfant avec sa réalité sociale. Ainsi, il est nécessaire d'améliorer la formation initiale des professeurs". ■

FRANÇOIS TEFNIN

1. "Dans le vif du sujet", Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles, Les manquements au niveau de l'école, pp. 85-86.

2. FONTAINE P., CORVELEYN J. (sous la dir. de), "Enfants en pauvreté: situation de la recherche scientifique en Belgique", Groupe interuniversitaire recherche et pauvreté, juillet 2008, p. 36.

© photo ATD Quart Monde
Sculpture réalisée dans le cadre des activités de la Maison des Savoirs 2008

QU'EST-CE DONC QUE… LA CIRI?

La Commission Inter-réseaux des Inscriptions, ou CIRI, a pour missions de:

- disposer des places restées disponibles dans les établissements d'enseignement réputés incomplets, ainsi que des places restées disponibles dans les établissements d'enseignement réputés complets;
- garantir la transparence et l'exacte application du système d'attribution des places disponibles;
- saisir le Gouvernement de tout problème qui nécessiterait une prise de décision de sa part;
- suggérer à la Commission de pilotage les éventuelles améliorations à apporter au système d'attribution des places disponibles pour les années scolaires suivantes;
- résoudre les cas exceptionnels ou de force majeure.

Elle est composée des personnes suivantes:

- le Ministre de l'enseignement obligatoire, qui préside (un représentant du Ministre-président et du Ministre ayant les bâtiments scolaires dans ses attributions assistent aux réunions);
- le directeur général adjoint du Service général de l'enseignement organisé par la CF ou son délégué;
- un représentant par organe de représentation et de coordination des PO de l'enseignement subventionné;
- deux représentants par commission zonale des inscriptions et par commission décentralisée des inscriptions lorsque ces commissions sont compétentes pour des zones à l'égard desquelles la CIRI intervient dans l'attribution des places;
- deux représentants par fédérations d'associations de parents reconnues comme représentatives;
- deux membres de la direction générale de l'enseignement obligatoire du Ministère de la CF;
- deux membres de l'entreprise des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC).

conclusion provisoire

SI D'AVENTURE… ÉVITER L'OBSTINATION

L'objectif est connu: introduire davantage de mixité sociale dans quelques écoles où elle faisait défaut. Le but est partagé par les différents acteurs. Reste à convenir du meilleur chemin pour y parvenir…

Deux premiers essais ont été tentés ces dernières années. Le premier a fonctionné sur le principe "premier arrivé, premier servi". *À priori* objectif, ce critère a vite souffert de deux défauts: il a provoqué des files devant certaines écoles et dans celles-ci, les premiers rangs n'étaient pas *ipso facto* socialement hétérogènes. En outre, l'absence de files devant d'autres écoles a pu être interprétée comme un signe de moindre qualité, ce qui constituait une offense aux enseignants et directions qui s'y investissent.

Deuxième tentative. Insuffisamment encadrée, elle a suscité des inscriptions multiples et des listes d'attente qui ne se sont résorbées qu'après la rentrée de septembre 2009. Le tirage au sort utilisé pour départager les candidats quand la demande dépassait l'offre est mal passé auprès des parents, qui ne se sont pas privés de le faire savoir.

DES LEÇONS

L'expérience des deux dernières années nous montre que de l'intention à l'action, il y a de la marge. Et surtout, il y a place pour des initiatives d'acteurs qui ne jouent pas nécessairement la partition telle qu'elle est écrite. Il faut toujours compter sur le risque non négligeable d'effet pervers d'une règlementation qui ne produit pas que les résultats attendus par ses concepteurs.

Au moment de la mise en place d'une troisième version du décret "Inscriptions", on peut souhaiter que la solution retenue ne connaisse pas les soubresauts des dernières rentrées. On ne peut toutefois pas exclure quelque surprise, tant dans les écoles surdemandées que dans les autres.

CHANGEMENT

Quand viendra le temps de faire le point sur le nouveau décret, on pourrait devoir se rappeler le titre d'un ouvrage du sociologue Michel CROZIER: *On ne change pas la société par décret*[1]. On pourrait aussi devoir se souvenir des observations de quelques théoriciens de l'analyse systémique, et notamment de Paul WATZLAWICK, observations qui visent à *"montrer que dans certaines circonstances, des problèmes apparaissent simplement comme résultats de tentatives mal dirigées pour modifier une difficulté réelle et qu'une telle genèse des problèmes peut se produire à tous les niveaux du fonctionnement humain – individuel, dyadique, familial, sociopolitique, etc."*[2] Pour le dire de manière ramassée, dans certains cas, le problème, c'est la solution adoptée.

ÉVALUATION

Si, après plusieurs tentatives non abouties, certains étaient tentés de poursuivre dans la même direction en faisant, une fois encore, *"plus de la même chose"*, il serait heureux qu'il s'en trouve d'autres pour promouvoir un changement de méthode. Et tout d'abord, pour avoir plus de chance d'atteindre l'objectif.

Dans son ouvrage *Les décisions absurdes. Sociologie des erreurs radicales et persistantes*, Christian MOREL[3] analyse des situations où *"des individus prennent collectivement des décisions singulières et agissent avec constance dans le sens totalement contraire au but recherché: pour éviter un accident, des pilotes s'engagent dans une solution qui les y mène progressivement (…)"*.

Parmi les explications de ce mécanisme qui semble défier la logique, l'auteur en relève une qu'il ne faut pas négliger: *"Le silence observé par les personnes en désaccord avec la décision à laquelle elles participent est un phénomène rarement évoqué et pourtant fréquent. Ce silence est un facteur majeur de décisions absurdes"*.

Pour éviter d'en arriver là, il faudra notamment évaluer les effets comparés des politiques de contrainte et d'incitation. Si elles ne sont pas exclusives l'une de l'autre, une juste appréciation de leur capacité respective à être admises, à motiver les acteurs et à produire une réelle amélioration du système scolaire devra être réalisée. Un peu comme en classe, finalement. ■

FRANÇOIS TEFNIN

1. CROZIER M., *On ne change pas la société par décret,* Grasset et Fasquelle, 1979.

2. WATZLAWICK P., WEAKLAND J., FISCH R., *Changements*, Seuil, 1975.

3. MOREL C., *Les décisions absurdes. Sociologie des erreurs radicales et persistantes*, Gallimard, 2002.

Évaluer pour éviter les voies sans issue…